

Nous nous rappelons qu'à la dernière session du parlement, il a été passé un Acte pour donner aux territoires du Nord-Ouest, une représentation convenable dans la Chambre des Communes. Nos compatriotes de toutes origines, qui occupent ces territoires ont pu profiter de cette législation à la dernière élection, et envoyer à la Chambre des Communes, quatre représentants, qui seront aussi en position de faire valoir les droits et les besoins de ces grand territoires. Le discours du Trône nous annonce une mesure par laquelle ces territoires auront une représentation aussi dans la Sénat. J'en suis heureux pour ma part, car les nouveaux Sénateurs seront alors en mesure de faire valoir auprès de nous les besoins de ces immenses contrées.

Quant aux autres mesures que son Excellence nous annonce dans son discours d'ouverture, nous ne manquerons pas, j'en suis certain, de les apprécier et de les considérer avec toute l'attention voulue, vu l'importance qu'elles semblent avoir, spécialement celle qui a rapport aux chemins de fer, et aux réclamations contre la Couronne.

Je me réjouis aussi, honorables messieurs, que son Excellence nous annonce, que l'intention de son gouvernement, est de demander un vote d'argent au parlement pour la construction d'un canal qui relierait les eaux des Lacs Huron et Supérieur au Sault Ste. Marie. Cette mesure, entre autre choses, indique que le Nord-Ouest Canadien, aussi bien que le Nord-Ouest Américain, a besoin de nouveaux débouchés, et que malgré la construction du canal américain, il est désirable qu'il y ait un second canal sur notre propre territoire, afin de pouvoir faciliter l'exportation des immense produits du Nord-Ouest, et par là même de suffire aux besoins du commerce. Il est possible qu'il y en ait parmi nous, qui croient qu'une amélioration de ce genre devrait être retardée à plusieurs années; mais je ne suis pas de cet avis, car je crois que l'expérience des dernières années, nous assure une prospérité immense du côté du Nord-Ouest, et par là même oblige un gouvernement prévoyant de pourvoir de suite aux besoins et aux réclamations du commerce et de l'industrie du pays.

Je terminerai, honorables messieurs, en vous remerciant de l'attention et de la bienveillance qui vous m'avez accordées, et en espérant avec son Excellence, que les mesures que son gouvernement doit soumettre à la considération des deux chambres du parlement, seront telles, qu'elles assureront le développement et la prospérité de notre beau pays.

HON. MR. SCOTT—Before proceeding to make a few observations on the Speech from the Throne, I desire first to offer my congratulations to the hon. Senator from Niagara on the occasion of his elevation to the Chair of this Senate. There are, no doubt, several other gentlemen who have been longer in this House than the Senator from Niagara, and who possess all the qualifications for the position; therefore the compliment to him is all the more marked from the fact that there were other gentlemen who, from their position here, and their ability, and other qualifications which they possess, were equally well fitted for the position. The hon. gentleman is called to a post of very distinguished honor, one that has been filled by some of the first men in Canada, and we are all happy to feel that his predecessors have discharged the delicate duties the Speaker of the Senate is sometimes called upon to perform, in a manner that was at all times creditable to the occupant of that chair. Notably, I think I may safely say that His Honor's immediate predecessor had gained for himself a high opinion from both sides of this House for the manner in which he discharged the duties of the position that you are now called upon to fill. It is quite true that the Speaker of the Senate of Canada does not fill so important a position as the presiding officer of a deliberative body such as the Commons. The Senate itself largely attends to its rules of control and manages its own business; yet there are times when it is most convenient that questions not only of order but other questions should be left to the Chair. It is always a satisfactory tribunal, and I feel great confidence in saying that on those occasions we shall have the benefit of the hon. Senator's best judgment, and we shall at all events